

Driss El Yazami : un parcours en récit...

Entretien avec Driss El Yazami

Président du Conseil national des droits de l'homme (CNDH)



Entretien réalisé par Sophie Bava et Mehdi Alioua en juin 2017

Une génération de l'indépendance...

Afriques en mouvement : Pouvez-vous vous présenter rapidement et ensuite nous dire ce que, du Maroc à la France et de la France au Maroc, vous avez apporté dans la vision d'aujourd'hui de la politique migratoire du Maroc ?

Driss El Yazami : Je suis né à Fès et je fais partie de cette première génération de l'Indépendance qui a bénéficié de l'école publique marocaine, mais qui avait aussi la chance d'avoir encore des enseignants de plusieurs nationalités, puisque nous avions des enseignants britanniques, américains, français et marocains, bien sûr. On fréquentait les instituts culturels de Fès comme le British Council, le Centre américain, l'Institut français, le Centre culturel égyptien à El Batha, mais aussi les ciné-clubs. En effet, le ciné-club était non seulement le lieu où nous découvriions une partie de la cinématographie mondiale, mais aussi un espace de socialisation politique. Dans mon lycée, il y avait un membre du comité de rédaction de *Souffles*, la revue engagée et

culturelle créée par Laabi. Les articles comme les poèmes publiés reflétaient d'une certaine manière cette révolte sourde et cette envie de changement que nous ressentions alors.

C'était une période, disons, de bouillonnement et de prise de conscience par la lecture, la fréquentation assidue des centres culturels, du ciné-club. Ma découverte de la revue *Souffles* dont un des collaborateurs, Bernard Jakobiak, enseignait au lycée Moulay Idriss, accompagne cette conscientisation progressive. J'ai eu mon baccalauréat en 1970, et je discutais beaucoup avec mes professeurs français de l'après-Mai 1968. L'objectif était de partir, puis de revenir pour changer les choses ici. J'hésitais entre trois métiers : professeur, journaliste ou réalisateur de cinéma. Mais l'essentiel était pour moi de partir. Un professeur nous répétait : « Derrière les murailles de Fès, il y a le monde. »

Après le baccalauréat je suis parti à Marseille avec une bourse française. À l'époque, notre problème était d'avoir une bourse française, car la bourse marocaine était garantie. J'ai été dans un premier temps inscrit par un conseiller de l'Ambassade de France à l'IDHEC pour faire des études de cinéma, mais je suis parti finalement faire une école de commerce. Ce conseiller, M. Charasse, m'avait

convoqué à Rabat et, connaissant la situation de ma famille (pauvre) et le fait que j'étais l'aîné, m'avait convaincu de changer d'orientation : « Ce n'est pas en faisant du cinéma que vous allez nourrir vos parents. Il faut faire autre chose ! »

Un tournant dans ma trajectoire

AEM : Et comment fait-on ce passage d'un militantisme un peu bouillonnant dans son pays à la défense des droits des immigrés en France ?

DEY : Je me suis donc inscrit à l'École supérieure de commerce Marseille, et c'est après avoir fait mon année de prépa et réussi le concours d'entrée à l'école que je découvre la question immigrée, un tournant capital dans ma vie et dans ma trajectoire...

Les événements de septembre 1970 en Jordanie avaient poussé de nombreux étudiants venus des pays arabes et installés en Europe à créer un peu partout, notamment en France, des « comités de soutien à la révolution palestinienne ». Ces comités s'étaient limités, pour certains, à intervenir dans les universités, et d'autres en étaient sortis et avaient décidé de mobiliser ce qu'il était convenu d'appeler à l'époque les « travailleurs immigrés ». C'est avec les Comités Palestine de Marseille et d'Aix-en-Provence que je découvre la surexploitation des Maghrébins, les hôtels sordides, le poids du racisme. De la propagande pour la Palestine nous passons progressivement à la lutte pour les droits.

L'étudiant militant expulsé de France

AEM : Rencontrer la classe ouvrière, c'était rencontrer les immigrés en France ?

DEY : Nous sommes dans la France de l'après-Mai 68, et la gauche comme l'extrême-gauche sont alors très puissantes. Le travailleur immigré est l'emblème même de l'ouvrier surexploité, fatalement appelé à s'émanciper et à libérer au passage l'humanité entière. C'est d'une certaine manière l'avant-garde

de la classe sociale d'avant-garde, et c'est dans ce bain culturel et politique, notamment celui des gauchistes, que nous baignons, même si notre mouvement, les Comités Palestine sont devenus à partir de l'été 1973 le Mouvement des travailleurs arabes, tient farouchement à son autonomie. Nous nous battons sur un double front : l'égalité des droits en France et « la révolution arabe » dans nos pays, et cela passait pour nombre d'entre nous par le fait de quitter les études « bourgeoises » et de s'établir comme ouvrier. Ce que je fis. Militer consistait à nos yeux d'aller sans répit de lutte en lutte : manifestations contre le racisme, grèves de la faim des sans-papiers, grèves des loyers contre ce que nous appelions alors les marchands de sommeil, etc. En 1973 à Marseille, nous avons organisé, suite à une série de meurtres racistes, une grève générale, suscitant alors une réaction hostile des syndicats et un article d'un des théoriciens de la gauche d'alors intitulé « A quand un syndicat arabe ? ». C'est dans ce contexte que je suis interpellé durant une grève de la faim d'une centaine d'ouvriers agricoles marocains au temple protestant de Maguelone à Montpellier et expulsé en janvier 1975 vers le Maroc. Arrêté, je suis détenu illégalement durant plusieurs semaines dans un centre secret de détention réservé alors aux seuls Marocains de l'étranger. Libéré, je recommence assez rapidement à militer avec un groupe d'extrême-gauche dont je cache dans mon domicile à Casablanca un dirigeant alors recherché. Au printemps 1976, une nouvelle campagne d'arrestations touche l'extrême-gauche. Mon jeune frère et des amis du garçon que je cache sont arrêtés. Au mois de mai, j'échappe de peu à l'arrestation, reste une année dans la clandestinité à Casablanca, caché jusqu'à ce que l'on arrive à me faire sortir du pays en 1977. Condamné par contumace à la prison à vie, je vis en France de 1977 à 1994, sans revenir au Maroc. On ne sera amnistié qu'en 1993.

Un nouveau statut et des engagements ciblés

AEM : Et en France à ce moment-là, en quoi consistait la suite de votre parcours ?

DEY : Réfugié statutaire, je participe à la création en mars 1979 à Paris du journal *Sans Frontière*. Outre le journalisme qui m'occupe jusqu'en 1986, les droits de l'homme au Maroc constituent mon

second centre d'intérêt. C'est durant cette période que je commence à m'intéresser à la question de l'islam en Europe et réalise en 1984, avec Bernard Godard, mon premier documentaire *France, terre d'islam ?* C'est ce qui me pousse à commencer à m'intéresser à l'histoire religieuse de la France et à la genèse et la philosophie de la laïcité française et européenne.

Avec *Sans Frontière*, journal militant, nous accompagnons les mutations de la société française, Ainsi, en 1983, nous sommes pleinement aux côtés des initiateurs de la marche pour l'égalité et contre le racisme, appelée aussi « marche des beurs ». Nous publions quelques mois après un numéro spécial, le dernier de *Sans Frontière*, titré *Tchao l'immigration*, pour bien signifier le passage de la génération des travailleurs immigrés à la génération des enfants d'immigrés. Nous décidons ensuite de préparer la sortie d'un nouveau titre, en phase avec cette nouvelle France qui se dessine : *Baraka*. La couverture du premier numéro, publié en 1986, est explicite : des enfants d'immigrés de toutes les couleurs. Assez rapidement, une crise éclate au sein du noyau à l'origine du journal. J'arrête le journalisme, quitte définitivement ce noyau militant maghrébin qui était le mien depuis 1972 et adhère à la Ligue française des droits de l'homme. J'avais décidé d'une certaine manière de quitter les origines et d'entrer enfin en France.

France des étrangers, France des libertés

AEM : Génériques est l'une des associations emblématiques sur les questions de l'histoire et de la mémoire des migrations en France. Est-ce que vous pouvez nous en parler un peu ?

DEY : Trois idées essentielles ont guidé l'action de Génériques, créée en 1987 : faire un travail académique sur l'histoire, être ambitieux sur le plan graphique des produits réalisés (les expositions en l'occurrence) et établir des partenariats avec les institutions. Cette idée d'un organisme de recherche et d'une agence de création culturelle sous forme associative était assez neuve à l'époque. En tout cas en France, contrairement aux États-Unis.

En parallèle, je milite à la LDH, à la Fédération internationale des ligues des droits de l'homme (FIDH) et au Réseau euroméditerranéen des droits de l'homme (REMDH). La question de l'islam politique est alors une des problématiques centrales, notamment après la suspension autoritaire du processus électoral en Algérie. Elle surgit et se mêle (dans une certaine confusion) avec tout le débat, de plus en plus polémique sur « l'islam diasporique (1) », avec notamment les premières affaires du foulard, l'affaire Rushdie, etc. La fréquentation des historiens et des sociologues m'amène progressivement à l'idée d'articuler en permanence militance et sciences sociales, conviction et connaissance. Et le compagnonnage des différentes écoles de pensée françaises (LDH, Ligue de l'enseignement, les diverses tendances des églises catholique et protestante, etc.) ont été aussi durant ces années une véritable école de formation, notamment sur l'épineuse question de la gestion pacifique du pluralisme.

Le travail avec les archivistes de la Direction des archives de France, quelle que soit leur position hiérarchique, a été une autre école qui m'a permis de comprendre l'importance de ces archives, mais surtout toucher du doigt ce que peut être un véritable service public que font vivre des agents habités par le sens du bien commun et du travail méticuleux et bien fait.

Le retour au Maroc en 1993 : « on n'émigre pas impunément »

AEM : Et le retour au Maroc ? Est-ce que vous pouvez nous parler de votre décision de rentrer au pays ?

DEY : Secrétaire général de la FIDH, je suivais les diverses étapes de la libéralisation politique au Maroc et j'ai bénéficié de la « grâce aministiant » de 1993. J'ai commencé alors à venir régulièrement en vacances ou en mission pour la FIDH ou le REMDH. Entretemps, mon frère avait été libéré en 1984 et Driss Benzekri en 1991. L'arrivée au pouvoir de Sa Majesté le Roi Mohammed VI en 1999 ouvre de nouvelles perspectives. Lancement la même année d'une commission chargée d'indemniser les

(1) Titre d'un des premiers ouvrages sur l'islam en Europe publié en Belgique par Felice Dassetto et Albert Bastenier.

anciennes victimes, création en janvier 2000 par Benzekri et d'autres anciens détenus du Forum marocain pour la vérité et la justice, organisation en janvier 2001 avec Abdelaziz Bennani du congrès de la FIDH à Casablanca, le premier du genre dans un pays arabe. Je suis avec beaucoup d'intérêt le débat émergent au Maroc sur la justice transitionnelle (comment tourner la page du passé ?) et les initiatives innovantes de la nouvelle organisation que préside Benzekri que je vois régulièrement. J'essaie aussi de me documenter sur les commissions vérité. Suivant de près les efforts de Driss et de ses amis, je me disais que le Maroc verrait peut-être la création d'une telle commission et qu'il fallait s'y préparer. C'est la raison pour laquelle nous avons élaboré une convention en 2002 entre la FIDH, l'OMDH, l'AMDH et le Forum signée symboliquement à Kalaât M'gouna, à l'occasion de l'une de ces caravanes militantes organisées alors en direction des anciens centres de détention secrète, désormais fermés. C'est donc presque tout naturellement que Benzekri vient me voir à Paris pour me demander de faire partie de l'Instance équité et réconciliation (IER), créée en 2004, et que j'accepte après quelques consultations.

AEM : Comment s'est fait ce retour ?

DEY : Je crois que je n'ai jamais autant expérimenté la justesse d'une expression d'Abdelmalek Sayad, si mon souvenir est bon : « On n'émigre pas impunément. » J'avais changé et le pays aussi en mon absence. Je me sentais étranger presque tout le temps. À cet égard, le travail à l'IER, devenu au bout de quelques semaines un travail à plein temps et une action passionnante, m'a permis aussi de revenir progressivement au Maroc. Le retour (d'un expatrié) est au fond une nouvelle expérience d'intégration.

Du CCME au CNDH : la diaspora marocaine et les immigrés au Maroc : même combat !

AEM : De ce retour, qu'est-ce que vous pouvez nous dire, du passage du Conseil de la communauté marocaine à l'étranger (CCME) à la question des immigrés au Maroc avec le Conseil national des droits de l'homme (CNDH) ?

DEY : Les investigations de l'IER avaient démontré que la répression de l'État s'était étendue au-delà des frontières et avait touché les migrants marocains avec, dans certains cas, la complicité active des amicales créées dans les années 70. Considérant que l'immigration marocaine avait elle aussi droit à une sorte de réparation collective, l'IER avait émis plusieurs recommandations la concernant. C'est dans ce cadre que le roi Mohammed VI confie au Conseil consultatif des droits de l'Homme (CCDH), désormais présidé par Benzekri, le soin d'émettre un avis consultatif sur la création d'un conseil dédié à la communauté et que Driss me confie la responsabilité d'animer un groupe de travail chargé d'élaborer le projet de cet avis, qui sera adopté en plénière du CCDH en octobre 2007, quelques mois après la disparition, en mai 2007, du regretté Benzekri. Il y a comme vous le savez de nombreux conseils de la diaspora dans le monde, mais je crois que le conseil marocain est le seul à avoir été établi suite à de vastes consultations, supervisées par un groupe de travail composé de membres du CCDH, dont feu Berdouzi, et d'acteurs actifs à divers niveaux dans l'immigration. Il y a eu ainsi quatre séminaires thématiques organisés au Maroc, vingt pays visités, l'administration d'un questionnaire à près de 1 000 personnes.

L'avis du CCDH tenait sur une vingtaine de pages et donnait un aperçu de l'histoire et des mutations de la migration marocaine, faisait un bilan des politiques publiques du Maroc à son égard, proposait les premiers éléments d'une politique publique rénovée et les principaux critères auxquels devait obéir la composition de ce conseil (2). Cet avis voulait attirer l'attention sur les mutations essentielles de l'émigration dont, notamment, sa mondialisation, le vieillissement des premières générations et l'émergence des nouvelles générations, les processus d'enracinement des populations en cours dans les divers pays d'installation, le développement significatif du niveau culturel d'une partie des migrants marocains, etc. Nous souhaitons aussi mettre l'accent sur la diversité des attentes des populations émigrées en matière culturelle, culturelle, de participation au développement du pays, etc. Une idée courait tout au long de cet avis : changer les perceptions que les Marocains de l'intérieur avaient de leur diaspora, des émigrés et de leurs enfants du Maroc.

(2) <https://cndh.ma/fr/memorandums/avis-consultatif-sur-la-creation-du-conseil-de-la-communaute-marocaine-letranger>

C'est à ce travail que le CCME une fois créé s'est attelé par l'organisation de rassemblements tels que les rencontres annuelles « Marocaines d'ici et d'ailleurs » (Marrakech, Bruxelles, Montréal), la première rencontre internationale des conseils de l'immigration (Rabat), de nombreux séminaires thématiques (personnes âgées, *kafala*, islam, mobilisation des compétences, contribution au développement local, enseignement de l'arabe, etc.) et une politique éditoriale active avec la publication de dizaines d'ouvrages. Le CCME a été aussi très actif sur le plan culturel, avec notamment la tenue d'un stand au Salon du livre de Casablanca, le soutien à des expositions, des festivals de cinéma...

La place réservée aux migrants marocains et à leurs descendants dans la Constitution de 2011, la référence explicite faite au droit international des droits de l'homme (3) et la reconnaissance par le Maroc de leur double appartenance (4) consacrent cette nouvelle approche officielle adoptée envers des citoyens expatriés et leurs descendants. C'est en fait la démocratisation de la « politique de la diaspora » entreprise par l'État depuis très longtemps et qui s'était illustrée par une implantation bancaire active et soutenue, un encadrement autoritaire dans les années 70 et plus libéral après, une attention permanente au culte et à l'enseignement de l'arabe, une politique d'accueil très active lors des vacances, etc. On a tendance à l'oublier, mais le Maroc est le premier pays qui a fait élire des députés de l'immigration, dont feu Akka Ghazi (syndicaliste célèbre au début des années 80 en France) qui vient tout juste de nous quitter.

La question migratoire au Maroc même a été prise en compte en parallèle et de manière progressive.

Ainsi, un premier rapport du CCDH est publié en 2005 suite aux événements de Sebta et de Mellilia à l'automne 2015 (5). En 2011, la nouvelle

(3) « Le Royaume du Maroc œuvre à la protection des droits et des intérêts légitimes des citoyennes et des citoyens marocains résidant à l'étranger dans le respect du droit international et des lois en vigueur dans les pays d'accueil (article 16, alinéa 1). »

(4) « Il veille au renforcement de leur contribution au développement de leur patrie, le Maroc, et au resserrement des liens d'amitié et de coopération avec les gouvernements et les sociétés des pays où ils résident ou dont ils sont aussi citoyens (article 16, alinéa 2). »

(5) https://cndh.ma/sites/default/files/documents/CCDH_BLEU_17X24_FR-2.pdf

Constitution inscrit dans son préambule le principe de non-discrimination et consacre dans son article 30 le droit d'asile, l'égalité des droits entre nationaux et étrangers et la possibilité pour les étrangers de participer, sous certaines conditions, aux élections locales (6).

Mais c'est en septembre 2013 qu'il y a le tournant décisif, avec le lancement de la nouvelle politique migratoire, conformément aux orientations royales suite à la publication du rapport du CNDH.

On a toujours fait partie du réseau africain

AEM : Et donc la régularisation qui est lancée, une politique publique qui se met en place et le retour du Maroc dans l'UA, y a-t-il un lien entre tout ça ?

DEY : Il y a d'évidence une convergence stratégique pour retrouver nos racines africaines. Dans la lignée des nombreuses initiatives royales, le secteur privé, le monde académique, certaines institutions publiques, les artistes et les festivals multiplient les initiatives ou redoublent d'efforts. Comme ce que le CNDH et le festival Gnawa ont fait il y a quelques années en consacrant trois éditions de leur forum aux droits de l'Homme en Afrique. Pour le CNDH, les liens sont relativement anciens, puisque nous faisons partie depuis sa création du Réseau africain des institutions nationales des droits de l'Homme (RINADH) que nous avons d'ailleurs présidé entre 2009 et 2011. C'est ce choix stratégique que la Constitution de 2011 avait consacré en faisant de l'africanité un des affluents de l'identité marocaine. Et à cet égard, je ne suis pas sûr que toute la société a intégré dans ses profondeurs ce choix et soit assez mûre pour en comprendre tous les effets.

(6) « Les ressortissants étrangers jouissent des libertés fondamentales reconnues aux citoyennes et aux citoyens marocains, conformément à la loi. Ceux d'entre eux qui résident au Maroc peuvent participer aux élections locales en vertu de la loi, de l'application de conventions internationales ou de pratiques de réciprocité. »

Une conscience de l'africanité ?

AEM : Quand avez-vous eu cette prise de conscience de l'africanité marocaine ?

DEY : Ayant grandi à Fès, à l'entrée de la médina, les images des pèlerins d'Afrique venant à la Zaouia Tidjania font partie de mes souvenirs d'enfance et de jeune adolescent. Mais la prise de conscience de cette africanité a été progressive. Par des lectures, bien évidemment, surtout littéraires, par le *melting pot* que fut le journal *Sans frontière*, mais aussi par le monde des droits de l'homme. J'ai vécu le processus de mondialisation de ces droits, de l'internationalisation de la FIDH, avec les deux premiers congrès tenus en Afrique, à Dakar puis à Casablanca, et l'élection du premier président non européen de la Fédération, mon ami Sidiki Kaba du Sénégal, élu justement lors du congrès de Casablanca en 2001.

On a beaucoup de cartes en main, comme pays et comme continent

AEM : Quels sont les grands enjeux aujourd'hui sur les questions migratoires, et quel rôle peut jouer le Maroc ?

DEY : Le débat sur la migration et les mobilités humaines s'est incontestablement internationalisé et touche pratiquement toutes les sociétés avec deux phénomènes qui étaient, me semble-t-il, confinés à l'Europe, mais qui se sont diffusés à l'échelle mondiale : une médiatisation

échevelée et l'instrumentalisation politique. Les connaissances académiques accumulées au niveau international, et qui peuvent contribuer à une réflexion raisonnée, sont quasiment absentes des polémiques nationales qui tiennent lieu de débats. La concentration des grands médias internationaux sur ce qu'ils ont appelé « la crise migratoire » récente cache les dynamiques essentielles en cours : développement des migrations Sud-Sud, transformation de nombreux pays en terres à la fois d'émigration, de rebond et d'immigration, enracinement des populations d'origine étrangère dans les vieux pays d'immigration, notamment dans le Nord-ouest européen, rajeunissement, féminisation et vieillissement des populations immigrées, développement du niveau culturel des migrants, dont une proportion non négligeable participe de plus en plus à la circulation internationale des élites professionnelles, etc.

C'est dans ce contexte qu'interviennent les efforts récents des Nations Unies qui ont abouti à l'adoption du Pacte global sur la migration, qui sera adopté officiellement à Marrakech en décembre 2018. Quelle que soit notre appréciation du texte négocié, il peut constituer une avancée relative dans la gouvernance mondiale des migrations. Mais je ne pense pas qu'il réglera définitivement cette question d'une gouvernance internationale.

Partant, la feuille de route présentée par le roi Mohammed VI au dernier sommet de l'Union africaine, et la politique migratoire initiée par le Maroc depuis septembre 2013 sont riches de promesses si les efforts entrepris sont approfondis, régulièrement évalués et mis à jour. C'est donc au niveau continental africain, au niveau des sous-régions et au niveau national qu'il faut développer des initiatives, des échanges de bonnes pratiques et la coopération, et le Maroc peut jouer un rôle essentiel dans ce cadre.

AFRIQUE(S) EN MOUVEMENT

n° 1 • Janvier 2019

Dossier

Confluences marocaines



Entretiens/témoignages

Récits au cœur du réel

Presses de l'Université Internationale de Rabat

Éditeur : Presses de l'Université internationale de Rabat

Technopolis Rabat-Shore, Rocade Rabat-Salé
+212 (0)5 30 10 10 45 15 • uir.presses@uic.ac.ma
afriquesenmouvement@uir.ac.ma • www.uir.a.ma

Comité éditorial

Direction de la publication

Farid EL ASRI, enseignant-chercheur à l'UIR

Rédaction en chef

Mehdi ALIOUA, enseignant-chercheur à l'UIR
Sophie BAVA, chercheur à l'IRD-LPED-MOVIDA et chercheur associée à l'UIR

Comité de rédaction

Yousra ABOURABI, enseignant-chercheur à l'UIR
Zoubir CHATTOU, enseignant-chercheur à l'ENAM
Meriem EL HAITHAMI, enseignant-chercheur à l'UIR
Jean-Noël FERRIE, enseignant-chercheur à l'UIR
Badr GUENNOUN, enseignant-chercheur à l'UIR
Sara MEJDOUBI, enseignant-chercheur à l'UIR

Comité de pilotage

Abdelaziz BENJOUAD, vice-président, recherche et développement, UIR
Abdelghani CHEHBOUNI, directeur de recherche à l'IRD

Pré-*presse* : Babel com

Impression : El Maârif Al Jadida

Dépôt Légal : 2018MO4295 • ISBN : 978-9920-9638-1-7